

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 30 MARS 2017**

L'an deux mille seize, le jeudi 30 mars 2017 à **18 h 30**, le conseil municipal de Puget-Ville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine ALTARE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	27
Nombre de conseillers municipaux présents :	23
Nombre de conseillers municipaux absents représentés :	1
Nombre de conseillers municipaux absents :	3
Nombre de votants :	24
Date d'envoi de la convocation :	23 mars 2017
Ordre du jour affiché le :	23 mars 2017

Présents : ALTARE Catherine, FOSSE Didier, ROUX Jean-Pierre, BRISSI Jacqueline, PELLEGRINO Paul, FESTOU Françoise, BOYER Frédéric, MALARD Jean-Marc, FROGER Geneviève, ZAMBOTTI Arlette, ALLHEILLY Pierre, BOURAGBA Nathalie, BONGIORNO Gérard, BRETON Géraldine, YVETOT, Aurélien CHABAUD, Claire, DELEGLISE Maryse, PERELLI Raymond, VIES Odile, HADJAZI Abdelkader, VALOIS Angélique, SFORZA Fabrice, Stéphanie TRUC MORELLE.

Absent(s) ayant donné procuration : ALLIONE Vanessa donne procuration à FOSSE Didier.

Absent(s) : INGARGIOLA Olivier, OUSAADA Patrick, MISTRAL Fabrice.

Secrétaire de séance : Maryse DELEGLISE.

Approbation de la séance du conseil municipal du 2 mars 2017 : à l'unanimité.

1 – Modification de l'autorisation de programme 2016-01 « Extension du groupe scolaire » :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2016/068 du 4 juillet 2016, le conseil municipal procédait à la modification de l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement (AP/CP) n°01-2016 pour un montant total de 3 000 000 € répartis sur 3 exercices.

Cette autorisation initiale qui n'avait qu'un caractère prévisionnel doit être réévaluée au regard du projet définitif qui va être réalisé. En effet, conformément à l'avant-projet définitif, le coût de l'opération se décompose comme suit :

- | | | |
|---|---|----------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Construction de l'école maternelle • Salle multi-activités • Un réfectoire pour l'école élémentaire • Un réfectoire pour l'école maternelle • Agrandissement de la cour de l'école élémentaire de 250 m² | } | 3 600 000 €
TTC |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'études (MOE, étude de sol, ...) | | 200 000 € TTC |

- Acquisition des parcelles C90- C91 (réalisé en 2016)

365 000 € TTC

Total : 4 165 000 € TTC

Ce nouvel estimatif implique de porter l'autorisation de programme à 4 165 000 € et d'ajuster les crédits de paiement, le montant de l'autorisation de Programme n'étant, quant à lui, pas modifié.

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre Mme FROGER), le conseil municipal, décide de porter l'autorisation de programme n°01-2016 - Extension du groupe scolaire à 4 165 000 €.

Mme TRUC MORELLE : la salle multi-activités sera-t-elle commune aux 2 écoles ?

M. ROUX : oui

Mme VIES : pourquoi une cuisine de réchauffage ?

M. ROUX : la cuisine restant dans les locaux de l'école élémentaire, la salle de réchauffage permettra de garder à température jusqu'à ce que les enfants arrivent aux réfectoires.

Mme TRUC : est-il prévu 2 entrées indépendantes pour les écoles ?

M. ROUX : oui

M. HADJAZI : Quelle est la date prévue d'ouverture ?

M. MALARD : rentrée scolaire 2018-2019 si tout va bien.

Mme TRUC MORELLE : 1 000 000 d'euros de différence entre la présentation du projet et le montant estimé ?

Mme ALTARE : il s'agissait au départ d'un projet d'extension, aujourd'hui on parle d'un nouveau groupe scolaire.

Mme TRUC MORELLE : Est-ce que les demandes de subvention ont été faites sur la totalité du coût de l'opération ?

Mme SALMI : oui pour certaines, et pour d'autres demandes nous avons sectionné le projet.

Mme TRUC MORELLE : avons-nous déjà eu des réponses aux demandes de subventions ?

Mme ALTARE : la Région nous a accordé une subvention de 200 000 €.

Mme TRUC MORELLE : pour les tranches 2017, s'agit-il de l'autofinancement ?

Mme ALTARE : oui.

M. SFORZA : d'après les plans présentés, il y a possibilité de rajouter 1 classe ?

M. ROUX : la future école maternelle comprendra 8 classes avec possibilité d'extension à 9. Quant à l'école élémentaire, 2 classes supplémentaires seront créées dans l'ancien réfectoire pour libérer les 2 salles modulaires.

2 – Terrain multisports – Demande de subventions au CNDS : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la structure métallique et l'habillage bois de la structure multisports sont particulièrement détériorés et qu'il convient de les remplacer. Elle ajoute que de nombreux accessoires de l'équipement existant sont vétustes et doivent également être changés (filets, câbles de liaison, protections). Aussi, elle propose de procéder à son remplacement par l'achat d'une nouvelle structure.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de demander une subvention de 18 087 € au titre Plan Héritage 2024 à Monsieur le Préfet du Var, selon le plan de financement exposé ci-après :

Coût et Plan de financement HT				
DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant €	Nature des concours financiers	Montant €	Taux d'intervention
Acquisition et installation de la structure multisports	36 175 €	CNDS	18 087 €	50 %
		Autofinancement	18 088 €	50 %
TOTAL HT	36 175 €	TOTAL HT	36 175 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide de la Préfecture pour le remplacement du terrain multisports,

3 – Budget principal de la commune – Adoption du compte de gestion 2016 : Madame le Maire précise, en effet, à l'assemblée municipale, que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Receveur en poste à Cuers et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	4 110 607,78 €	1 253 188,36 €
Dépenses	3 705 931,80 €	1 361 225,79 €
Résultats de l'exercice 2016	+ 404 675,98 €	- 108 037,43 €
Report de l'exercice 2015	+ 1 067 571,19 €	- 728 958,63 €
Résultats de clôture 2016	+ 1 472 247,17 €	- 836 996,06 €
<i>Solde des restes à réaliser</i>		+ 226 592,52 €
<i>Résultat corrigé des RAR</i>		- 610 403,54 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'approuver le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 du budget principal.

Mme le Maire quitte la séance pour le point suivant.

4 - Budget principal de la commune – Adoption du compte administratif 2016 : considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif, après en avoir délibéré, à la majorité (6 abstentions Mesdames VIES – VALOIS – TRUC MORELLE et Messieurs PERELLI – HADJAZI - SFORZA), le conseil municipal, décide d'adopter le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	4 110 607,78 €	1 253 188,36 €
Dépenses	3 705 931,80 €	1 361 225,79 €
Résultats de l'exercice 2016	+ 404 675,98 €	- 108 037,43 €
Report de l'exercice 2015	+ 1 067 571.19 €	- 728 958,63 €
Résultats de clôture 2016	+ 1 472 247,17 €	- 836 996,06 €
<i>Soldes des restes à réaliser 2016</i>		+ 226 592,52 €
<i>Résultat corrigé des RAR</i>		- 610 403,54 €

5 – Affectation du résultat 2016 du budget principal de la commune : après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat, Constatant que le Compte Administratif 2016 fait apparaître :

- un résultat de clôture de **+ 1 472 247,17 €**

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre – Mme FROGER et 6 abstentions - Mesdames VIES – VALOIS – TRUC MORELLE et Messieurs PERELLI – HADJAZI - SFORZA) décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016
AU BUDGET PRIMITIF 2017

Résultat de l'exercice 2016	+ 404 675,98 €
Résultats antérieurs reportés	+ 1 067 571,19 €
Résultat à affecter	+ 1 472 247,17 €
Solde d'investissement 2016	- 108 037,43 €
Solde d'exécution reporté	- 728 958,63 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement D 001 (besoin de financement)	- 836 996,06 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	+ 226 592,52 €
Besoin de financement	- 610 403,54 €

<u>AFFECTATION</u>	
Affectation en réserves en investissement (R 1068)	+ 610 403,54 €
Report en fonctionnement (R 002)	+ 861 843,63 €

6 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales : Madame le Maire expose que l'assemblée est appelée, comme chaque année, à délibérer sur la fixation du taux des impôts directs locaux perçus au profit de la commune : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti.

Madame le maire rappelle que le changement de régime de la communauté de communes Cœur du Var en fiscalité professionnelle unique implique la non perception par la commune de la Cotisation Foncière des Entreprises. Celle-ci est compensée par l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Cœur du Var.

Pour rappel, le montant prévisionnel qui sera reversé dans le cadre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources est de **272 886.00 €**.

	Bases d'imposition effective 2016	Bases d'imposition Prévisionnelle s 2017	Taux communau x 2016 (rappel)	Taux 2017	Produit fiscal attendu en 2017
Taxe d'Habitation	5 498 700	5 579 000	20.33	20.33	1 134 211
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	4 051 014	4 121 000	16.94	16.94	698 097

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	117 265	117 400	71.93	71.93	84 446
--	---------	---------	-------	-------	---------------

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 abstentions- Mesdames VIES – VALOIS – TRUC MORELLE et Messieurs PERELLI – HADJAZI - SFORZA), le conseil municipal décide de voter les taux des 3 taxes directes locales tels qu'énoncés dans le tableau ci-dessus

7 – Attribution d'une subvention au CCAS : pour équilibrer son budget 2017 le CCAS doit bénéficier d'une subvention de la commune. Les besoins du CCAS en 2017 sont moindres compte tenu de leur résultat d'exploitation, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 6 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale.

8- Subventions aux associations locales 2017 : considérant l'importance de l'action des associations loi 1901 pour la vie locale et de leur complémentarité avec l'action publique, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de verser aux associations pour l'exercice 2017 les subventions de fonctionnement telles que figurant ci-dessous :

Associations	SUBVENTIONS
SPORT	
Club Athlétique Pugétois	3 600,00 € (1 abstention –M. HADJAZI)
BMX	2 700 € (1 abstention. HADJAZI)
6	250,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
Gymnastique Volontaire	400,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
La Chibalonnaise (subvention + Fête locale)	2 000 € (1 abstention–M. HADJAZI)
Art et Danse	150,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
Etre	150,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
Danse Sons	300,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
Tennis Club Municipal	900,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
Foot Loisirs Pugétois	100,00 € (2 abstentions–M. HADJAZI et SFORZA)
Rugby Club Puget-Ville	700,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
MUSIQUE / CULTURE	
Musique Action Puget	1 400,00 €(1 abstention–M. HADJAZI)
Jazz Variété Pugétois (école de musique)	5 000,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)

Big Band Jazz Variété Pugétois	450,00 € (2 abstentions–M. HADJAZI et BONGIORNO)
A Cappella	600,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
La Compagnie Barre Phillips	450,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
Les Five Blues Men Prod	1 200,00 € (exceptionnel) (2 abstentions–M. HADJAZI et PERELLI)
Atelier des Tarentes	350,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
Comité des Fêtes Pugétois	14 000,00 € (3 abstentions–M. HADJAZI et Mmes YVETOT et BRETON)
PATRIMOINE ET TRADITIONS	
Les Amis du Vieux Puget	900,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
La Caboche	490,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
Rescountre Prouvencau	500,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	
Association Varoise des Anciens Combattants et Médaillés	200,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
ARAC	200,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
Souvenir Français	350,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
LOISIRS	
Club Automne	1 050,00 € (2 abstentions–M. HADJAZI et Mme ZAMBOTTI)
Club Couture	550,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
Club des Jeux de l'Esprit	150,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
CHASSE ET PECHE	
Le Pinson	300,00 € (3 abstentions–M. HADJAZI et BONGIORNO Mme TRUC MORELLE)
Le Roseau du Réal	300,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
ECOLES / ENFANCE ET JEUNESSE	
Coopérative Scolaire Maternelle	700,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
Coopérative Scolaire Élémentaire	1 400,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)

Coopérative Scolaire Elémentaire	2 000 € (1 abstention–M. HADJAZI) (<u>classes vertes</u>)
Les Enfants d'Abord	700,00 € (1 abstention)
AUTRES	
Office de Tourisme	5 000,00 € (24 abstentions. Tous les membres présents)
Comité de Jumelage	1 000,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
Un Foyer Pour Nous	2 100,00 € (4 abstentions–M. HADJAZI et CHABAUD. Mmes YVETOT et BRETON)
Donneurs de Sang Bénévoles	600,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)
Amicale des Sapeurs-Pompiers	800,00 € (1 abstention–M. HADJAZI)

**MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ALLOUEES EN 2017 :
48 990 €.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'est abstenu sur la demande de subvention de l'Office de Tourisme. M. PELLEGRINO explique que depuis le 1^{er} janvier 2017, les Offices de Tourisme sont de la compétence de la communauté de communes « Cœur du Var ». En fait, un changement de dénomination de l'association aurait suffi pour l'attribution de la subvention, mais le bureau de l'Office de Tourisme n'a pas encore effectué les démarches auprès de la Préfecture.

9- Vote du budget primitif 20167- Commune de Puget-Ville : le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, Madame le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif, et rappelle que le budget est élaboré avec reprise des résultats.
Après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre – Mme FROGER et 6 abstentions Mesdames VIES – VALOIS – TRUC MORELLE et Messieurs PERELLI – HADJAZI - SFORZA), le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2017 de la commune comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 4 730 206.19 €

FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté	861 843,63
013	Atténuation de charges	15 000,00
70	Produits des services	449 140,00
73	Impôts et taxes	2 496 813,56
74	Dotations et participations	806 296,00
75	Autres produits de gestion courante	52 998,00
76	Produits financiers	300,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00
042	Opérations ordre de section à section	46 815,00
Total		4 730 206,19
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	894 460,58
012	Charges de personnel	2 180 000,00
014	Atténuation de produit	275 886,00
65	Autres charges de gestion courante	320 840,00
66	Charges financières	29 779,08
67	Charges exceptionnelles	3 000,00
023	Virement à la section d'investissement	826 994,55
042	Opérations ordre de section à section	199 245,98
Total		4 730 206 ,19

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 3 367 868.92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES dont Restes à Réaliser		
13	Subventions d'investissement + RAR	641 224,85
10	Dotations fonds divers	115 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	610 403,54
024	Produits de cession	850 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	826 994,55
040	opérations ordre de section à section	199 245,98
041	Opérations patrimoniales	125 000,00
Total		3 367 868,92

DEPENSES dont Restes à Réaliser		
20	Immobilisations incorporelles + RAR	31 152,40
21	Immobilisations corporelles + RAR	185 596,76
23	Immobilisations en cours	20 000,00
	Total des opérations d'équipement	1 986 027,17
16	Remboursement d'emprunts	119 916,40
26	Participations et créances rattachées à des participations	224,00
020	Dépenses imprévues	16 141,13
040	Opérations ordre de section à section	46 815,00
041	Opérations patrimoniales	125 000,00
001	Solde d'exécution d'Invest. reporté	836 996,06
	Total	3 367 868,92

M. SFORZA : trouve que la dépense du stade est excessive. On aurait du prendre un peu plus de temps pour réfléchir, notamment travailler avec des communes voisines pour mutualiser.

M. ROUX : Rien n'est arrêté. On inscrit une dépense à un budget prévisionnel.

M. BOYER : Une réunion de concertation sera organisée avec les différentes associations sportives qui utilisent le stade.

Mme TRUC MORELLE : quels documents ont été signés concernant le terrain de la Tour ?

Mme SALMI : un compromis sera signé la semaine prochaine, car les notaires n'avaient pas réussi à se mettre d'accord sur une date.

M. HADJAZI : quant au pigeonnier, où serait-il installé ?

Mme ALTARE : sur le terrain communal derrière le cimetière.

10 Budget annexe de l'Assainissement Collectif- Adoption du Compte de Gestion 2016 :

- Madame le Maire précise, en effet, à l'assemblée municipale, que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Receveur en poste à Cuers et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	399 437,20 €	65 467,82 €
Dépenses	269 514,17 €	170 697,48 €
Résultats de l'exercice 2016	+ 129 923,03 €	-105 229,66 €
Résultats à la clôture de l'exercice précédent (2015)	+ 431 296,82€	+ 27 059,62 €
Résultats de clôture 2016	+ 561 219,85 €	-78 170,04 €
Solde des restes à réaliser 2016		- 84 868.57 €
Résultat corrigé des RAR		- 163 038.61

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 du budget assainissement dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif.

Madame ALTARE quitte la séance pour le point suivant.

11 Budget annexe de l'assainissement collectif - Adoption du Compte Administratif 2016 :

- considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif, après en avoir délibéré, à la majorité (6 abstentions Mesdames VIES – VALOIS – TRUC MORELLE et Messieurs PERELLI – HADJAZI - SFORZA), le conseil municipal décide d'adopter le Compte Administratif du budget assainissement de l'exercice 2016.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	399 437,20 €	65 467,82 €
Dépenses	269 514,17 €	170 697,48 €
Résultats de l'exercice 2016	+ 129 923,03 €	-105 229,66 €
Résultats à la clôture de l'exercice précédent (2015)	+ 431 296,82€	+ 27 059,62 €
Résultats de clôture 2016	+ 561 219,85 €	-78 170,04 €
Solde des restes à réaliser 2016		- 84 868.57 €
Résultat corrigé des RAR		- 163 038.61

12 - Budget annexe de l'assainissement collectif - Affectation du résultat 2016 : après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat, Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître :

- un résultat de clôture de **+ 561 219.85 €**

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 abstentions Mesdames VIES – VALOIS – TRUC MORELLE et Messieurs PERELLI – HADJAZI - SFORZA), le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

Résultat de l'exercice 2016	+ 129 923.03 €
Résultat antérieur reporté	+ 431 296.82 €
Résultat à affecter	+ 561 219.85 €
Solde de la section d'investissement 2016	- 105 229.66 €
Report de l'exercice 2015	+ 27 059.62 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement R 001 (excédent de financement)	- 78 170.04 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 84 868.57 €
Besoin de financement	- 163 038.61

<u>AFFECTATION</u>	
Affectation en réserves en investissement (R 1068)	+ 163 038.61 €
Report en fonctionnement (R 002)	+ 398 181.24 €

13 Vote du Budget Primitif 2017 - Budget Assainissement Collectif : Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal les conditions de préparation du budget du service de l'eau. Elle rappelle que le vote du budget primitif s'effectue par chapitre, qu'il est financé par les usagers du service.

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 abstentions Mesdames VIES – VALOIS – TRUC MORELLE et Messieurs PERELLI – HADJAZI - SFORZA), le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2017 du service de l'assainissement annexé à la présente délibération avec reprise des résultats, comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
RECETTES	
Chapitres	Montant
70 - Vente produits et services	247 000.00
75 - Produits gestion courante	5,00
042 - Opérations d'ordre de transfert	48 481.67
002 - Report d'excédent de fonctionnement	398 181.24
TOTAL	693 667.91
DEPENSES	
Chapitres	Montant
011 - Charges à caractère général	121 760.00
012 - Frais de personnel	98 436.60
65 - Autres charges de gestion courante (admission non valeur)	7 661.00
014 - Atténuation de produits	30 000.00
66 - Charges financières	3 845.06
67 - Charges exceptionnels (titres annulés)	4 288.65
042 - Opérations d'ordre de transfert	61 120.76
023 - Virement à la section d'investissement	366 555.84
TOTAL	693 667.91

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	
Chapitres	Montant
13 - Subventions d'équipement	23 088.97
021 - Virement de la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel)	366 555.84
040 - Opérations d'ordre de section à section	61 120.76
1068 – Autres réserves	163 038.61
TOTAL	613 804.18

DEPENSES	
Chapitres	Montant
D001 – Solde d'exécution négatif reporté	78 170.04
16 - Emprunts (remboursement du capital)	9 978.26
20 - Frais d'études	40065.42
21 - Immobilisations corporelles	223 531.86
23 - Immobilisations en cours	213 576.93
040 - Opérations d'ordre	48 481.67
TOTAL	613 804.18

- 14 Budget annexe de l'Eau- Adoption du Compte de Gestion 2016 :** Madame le Maire précise, en effet, à l'assemblée municipale, que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Receveur en poste à Cuers et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	410 219,78 €	96 042,98 €
Dépenses	353 154,60 €	396 604,05 €
Résultats de l'exercice 2016	+ 57 065,18 €	- 300 561,07 €
Résultats à la clôture de l'exercice précédent (2015)	+ 466 209,85 €	6 790,80 €
Résultats de clôture 2016	+ 523 275,03 €	- 293 770,27€
<i>Solde des restes à réaliser 2016</i>		- 17 424.21 €
<i>Résultat corrigé des RAR</i>		- 311 194.48 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'approuver le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 du budget eau dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif.

Mme le Maire quitte la séance pour le point suivant.

- 15 Budget annexe de l'eau - Adoption du Compte Administratif 2016 :** considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif, après en avoir délibéré, à la majorité (6 abstentions Mesdames VIES – VALOIS – TRUC MORELLE et Messieurs PERELLI – HADJAZI - SFORZA), le conseil municipal décide d'adopter le Compte Administratif du budget eau de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	410 219,78 €	96 042,98 €
Dépenses	353 154,60 €	396 604,05 €
Résultats de l'exercice 2016	+ 57 065,18 €	- 300 561,07 €
Résultats à la clôture de l'exercice précédent (2015)	+ 466 209,85 €	6 790,80 €
Résultats de clôture 2016	+ 523 275,03 €	- 293 770,27€
<i>Solde des restes à réaliser 2016</i>		- 17 424.21 €
<i>Résultat corrigé des RAR</i>		- 311 194.48 €

16 Budget annexe de l'Eau - Affectation des résultats 2016 : après avoir examiné le Compte

- Administratif, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le Compte Administratif 2016 fait apparaître un résultat de clôture de **+ 523 275.03 €**

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 abstentions Mesdames VIES – VALOIS – TRUC MORELLE et Messieurs PERELLI – HADJAZI – SFORZA), le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

Résultat de l'exercice 2016	+ 57 065.18 €
Résultat antérieur reporté	+ 466 209.85 €
Résultat à affecter	+ 523 275.03 €
Solde de la section d'investissement 2016	- 293 770.27 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 17 424.21€
<i>Besoin de financement</i>	- 311 194.48 €

<u>AFFECTATION</u>	
Affectation en réserves en investissement (R1068)	+ 311 194.48 €
Report en fonctionnement (R 002)	+ 212 080.55 €

17 Vote du Budget Primitif 2017 - Budget Eau : Madame le Maire, expose aux membres du

- Conseil Municipal les conditions de préparation du budget annexe du service de l'eau.

Elle rappelle que le vote du budget primitif s'effectue par chapitre et opérations, qu'il est financé par les usagers du service. Après en avoir délibéré, à la majorité (6 abstentions Mesdames VIES – VALOIS – TRUC MORELLE et Messieurs PERELLI – HADJAZI – SFORZA)), le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2017 du service de l'eau annexé à la présente délibération avec reprise des résultats, comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
RECETTES	
CHAPITRES	Montant
70 - Vente de produits et services	304 000,00
75 - Produits de gestion courante	5,00
77 - Produits exceptionnels	105,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	39 617,15
002 - Report d'excédent de fonctionnement	212 080,55
TOTAL	555 807,70
DEPENSES	
CHAPITRES	Montant
011 - Charges à caractère général	128 100,00
012 - Frais de personnel	140 000,00
65 - Autres charges de gestion courante (admission non valeur)	3 550,00
67 - Charges exceptionnelles	3 500,00
014 - Atténuation de produits	50 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	144 329,36
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	86 328,34
TOTAL	555 807,70

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	
CHAPITRES	Montant
1068 - Autres réserves	311 194,48
021 - Virement de la section fonctionnement	144 329,36

040 - Opérations d'ordre entre section	86 328,34
TOTAL	541 852,18
DEPENSES	
CHAPITRES	Montant
D001-Solde d'exécution négatif reporté	293 770,27
20 - Immobilisations incorporelles	61 000,00
21 - Immobilisations corporelles	54 000,00
23 - Immobilisations en cours	27 424,21
020 – Dépenses imprévues	13 540,55
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 500,00
Opération d'équipement	50 000,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	39 617,15
TOTAL	541 852,18

18 -Rétrocession des voiries – Domaine de La Tour : Madame le Maire rappelle que les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Var Habitat ont consisté en la réalisation de l'ensemble des travaux de voirie et réseaux à l'intérieur de l'assiette de l'opération. Les désordres constatés par les services techniques de la commune ayant été résolus, les parties ont convenu du transfert des voiries et réseaux dans le domaine public communal. Les désordres concernaient notamment les points suivants : le regard servant à récupérer les eaux du canal Nord, le nettoyage des terrains formant le lot 57, la reprise du grillage sur le bassin, la signalisation verticale et horizontale, l'enrochement suite au passage du réseau d'assainissement, le bassin de rétention, le brise charge, la berge, les grilles, les couches argileuses en fond du bassin, la dégradation des talus, le rapport d'inspection vidéo.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal d'accepter l'intégration des voiries et réseaux du lotissement du Domaine de la Tour, désignées dans le tableau ci-dessous, dans le domaine public de la commune :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
B	1969	Quartier de la Tour		05	76
B	2027	Quartier de la Tour		95	85
B	2029	Quartier de la Tour			38
Contenance totale			1	02	99

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'accepter à titre gratuit la rétrocession des parcelles.

Mme TRUC MORELLE : les réserves ont-elles été constatées par la commune ?

M. ROUX : oui, un état avait été dressé par les services techniques avant la rétrocession de la voirie prévue par la concession d'aménagement.

Mme TRUC MORELLE : si toutes les réserves sont levées, pourquoi annexer une liste de malfaçons à l'acte de rétrocession ?

M. SALMI : Les réserves relevées par les services techniques ont été prises en compte par Var-Habitat. Par contre des malfaçons « secondaires » ont été constatées par les colotis

(trottoirs, plantations...). Pour que l'on puisse activer par la suite la garantie décennale, nous avons convenu de les annexer à l'acte.

19 Soumission à autorisation des divisions de terrains situés dans les zones

- **naturelles de la commune** : Madame le Maire informe l'assemblée municipale que l'Article L. 115-3 du Code de l'Urbanisme permet au Maire de soumettre à la déclaration préalable prévue par l'article L. 421-4 du Code de l'Urbanisme, les divisions volontaires, en propriété et en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager.

Afin de protéger les zones naturelles de la Commune dont il convient de souligner que les espaces ouverts (parcelles agricoles, prairies, boisements, friches, parcs et jardins, oliveraies et figueraies) sont des éléments forts dans la composition paysagère du territoire communal.

Le dépôt d'une déclaration préalable permettrait de s'opposer à certaines divisions de propriétés foncières qui, par leurs importances, le nombre de lots ou les travaux qu'elles impliquent, seraient de nature à compromettre gravement la caractère naturel des espaces, la qualité des paysages ou le maintien des équilibres biologiques de certaines zones.

Madame le Maire indique qu'il convient de préciser les secteurs concernés afin d'identifier le périmètre d'application de la présente décision car conformément à l'article R. 123-13 du Code de l'Urbanisme, le périmètre des zones délimitées en application de l'article L. 115-3 doit être intégré en annexe au document d'urbanisme. Ainsi, les deux zones concernées sont les zones NC (agricole) et la zone ND (forestière).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter de soumettre à déclaration préalable prévue par l'article L. 421-4, les divisions non constitutives de lotissement pour permettre la protection de l'ensemble des zones naturelles de la Commune soit la zone NC (agricole) et la zone ND (forestière).

Mme TRUC MORELLE : souligne que nous sommes sous le règlement national d'urbanisme.

M. PELLEGRINO : fin de l'enquête publique la semaine prochaine. Il faut donc compter la mise en vigueur du nouveau règlement, d'ici 3 à 4 mois.

20-Rapport sur les décisions du Maire :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA DECISION
2017/014	<i>Signature d'une convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole</i>	Signature d'une convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole avec Mme Géraldine BRETON, et ce à titre gratuit. La convention est convenue pour 8 vendredis, de février à avril 2017.

2017/015	<i>Convention d'adhésion au service d'aide à la bonne gestion des archives du Centre de Gestion du Var</i>	Signature d'une convention d'adhésion au service d'aide à la bonne gestion des archives avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var, sise Les Cyclades, 1766 chemin de la Planquette à La Garde (83130), pour une durée de 3 ans renouvelables par décision expresse. Le coût de la journée d'intervention d'un agent du service archive s'élève à 250 €.
2017/016	<i>Signature d'une convention d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration</i>	Signature d'une convention d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration avec l'ARPE (Agence Régionale Pour l'Environnement), sise 240 rue Léon Foucault à Aix en Provence (13591) pour une durée de 4 ans. Le barème appliqué par l'ARPE est de 0,61 € par habitant et par an. Le coût estimatif pour l'année 2017 est de 2 596 €.
2017/017	<i>Renouvellement du MAPA 2014/425 Vérification et maintenance des extincteurs et des systèmes d'exutoires de désenfumages des bâtiments communaux</i>	Décision de renouvellement du marché à bons de commande n°2014/425 'vérification et maintenance des extincteurs et des systèmes d'exutoires de désenfumages des bâtiments communaux' avec PROSUD Incendie SAS sise chemin du Sarret à Meyreuil (13590). Le montant minimum est fixé à 1 000 € hors taxes par an et le montant maximum à 3 000 € hors taxes par an. Le marché aura une durée d'un an à compter de la date anniversaire de sa notification.
2017/018	<i>Renouvellement du MAPA 2013/421 Eclairage public, entretien et requalification des installations</i>	Décision de renouvellement du marché à bons de commande n°2013/421 'Eclairage public, entretien et requalification des installations' avec la SAS SATELEC, sise 68 parc de l'Argile à Mouans-Sartoux (06370). Le montant minimum est fixé à 20 000 € toutes taxes comprises par an et le montant maximum à 70 000 € toutes taxes comprises par an pour le lot n°1. Le montant minimum est fixé à 25 000 € toutes taxes comprises par an et le montant maximum à 100 000 € toutes taxes comprises par an pour le lot n°2. Le marché aura une durée d'un an à compter de la date anniversaire de sa notification.
2017/019	<i>Renouvellement du MAPA 2015/441 Prestation de service pour l'exploitation de la station d'épuration du village</i>	Décision de renouvellement du marché à procédure adaptée n°2015/421 'Prestation de service pour l'exploitation de la station d'épuration du village' avec la SEERC, sise Le Crosroad, 270 rue Pierre Duhem à Aix-en-Provence (13791). Le montant du marché est de 29 980,00 € hors taxes par an. Le montant de l'option est de 5150,00 € hors taxes par an. Le marché aura une durée d'un an à compter de la date anniversaire de sa notification.

2017/020	<i>Attribution du MAPA 2016/454 Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé de niveau 2 dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire maternelle</i>	Attribution du marché à procédure adaptée n°2016/454 'Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé de niveau 2 dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire maternelle' à DEKRA INDUSTRIAL Construction, sise 471 route de la Farlède, Bât. Les Plaïades, RN97 à La Garde (83130) pour un montant 8 448 € toutes taxes comprises.
2017/021	<i>Attribution de la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé de niveau 3 dans le cadre de l'aménagement d'un parking drainant</i>	<i>Attribution de la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé de niveau 3 dans le cadre de l'aménagement d'un parking drainant à BECS, sise 126, rue de l'évolution, ZAC des Bousquets à Cuers (83390) pour un montant de 2 226 € toutes taxes comprises.</i>
2017/022	<i>Signature d'une convention avec l'Office National des Forêts pour le contrôle des obligations de débroussaillage</i>	Signature d'une convention pour le contrôle des obligations de débroussaillage autour des constructions, installations, terrains et voies d'accès de la commune avec l'Office National des Forêts, sise 62, route de Grenoble à Nice. La convention est signée au titre de l'année 2017 pour un montant estimatif de 1 392 € toutes taxes comprises correspondant à 2 journées d'intervention.
2017/023	<i>Demande de Fonds de concours à la communauté de communes Cœur du Var Modification de la délibération n°2016/011</i>	Demande à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var pour la modification de la demande de subvention déposée en 2016 pour la réhabilitation des courts de tennis, en ajoutant le projet de réhabilitation du stade et le remplacement du terrain multisports à hauteur de 30 000 €. Le montant total de l'opération est estimé à 135 143,28 € hors taxes.
2017/024	<i>Attribution du MAPA 2016/456 Aménagement d'un parking drainant</i>	Attribution du marché à procédure adaptée n°2016/456 'Aménagement d'un parking drainant' : Le lot 1 'voirie, réseaux divers', est attribué à COLAS MIDI MEDITERRANEE, sise 582 avenue de Digne, BP27, ZI Toulon Est à Toulon (83087) pour un montant de 192 511,11 € toutes taxes comprises. Le lot 2 'espaces verts et d'arrosage automatique' est attribué à GUYOMAR Paysage et Pépinière, sise 7681 route de Pierrefeu, Vallée de Sauvebonne à Hyères (83 400) pour un montant de 40 246,32 € toutes taxes comprises. Le lot 3 'signalétique, mobilier urbain' est attribué à Miditraçage, sise 460 avenue Baron

		Dominique Larrey, Zi Bec de Canard, La Farlède / BP166 à Toulon (83 088) pour un montant de 16 209,68 e toutes taxes comprises.
2017/025	<i>Attribution du MAPA 2016/455 Démolition de bâtiments parcelle C92 contenant de l'amiante et du plomb</i>	Attribution du marché à procédure adaptée n°2016/455 à Désamiantage France Démolition, sise 240 chemin de Saint Martin, ZI à Gémenos (13 420) pour un montant de 66 043,20 € toutes taxes comprises.

Séance levée à 21 H 00.